

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°28

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
du 11 décembre 2019 – 18h30**

CC Val de Gray – Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 septembre 2019**

■ **Fonctionnement du PETR**

- Décision modificative N°3,
- Débat sur les Orientations Budgétaires 2020,
- Subventions ingénierie 2020 du PETR.

■ **Pays Graylois**

Contractualisations

- Point sur le Contrat de Territoire et le Contrat de Ruralité.

Contrat Local de Santé

- Point sur le Contrat Local de Santé,
- Suite de l'opération « Diagnostics acoustiques de locaux accueillant de jeunes enfants ».

Energie-climat

- Mise à disposition du chargé de projets « énergie-climat » en faveur de la CCVG pour la réalisation de son PCAET.

Autres

- Jeu de société du Pays Graylois : état d'avancement du projet,
- Projet Alimentaire Territorial : état d'avancement de la démarche,
- Appel à projet de la DREAL BFC, dans le cadre du PRSE3 : « *favoriser la mise en place de projets de territoire dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet* ».

■ **SCoT Graylois**

- Retour sur les dernières réunions SCoT et derniers ajustements pour finaliser le dossier avant son arrêt,
- Réunion avec l'Agence Economique Régionale (AER).

■ **Questions diverses**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 décembre à 18h30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 3 décembre 2019.

Délégués titulaires présents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, DEGRENAND Bruno (remplaçant de MAUCLAIR Michel), FASSENET Roland, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, NEY Emile, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHHINI Agnès, VUILLIER Olivier.

Etaient porteurs d'un pouvoir : MAUNY Jean-Paul pour ALBIN Michel et FASSENET Roland pour TEUSCHER Gilles.

Délégués suppléants présents : COCUSSE Colette, DEMANGEON Claude, PAQUIS-OLIVIER Martine.

Autres présents : DESCHAMPS Stéphanie, MAIRE Laurence, RAMAGET Amélie (équipe technique du PETR).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli les délégués présents et vérifié que le quorum était atteint, ouvre la séance.

Bruno DEGRENAND est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25/09/19

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 25 septembre dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, le président propose de le valider.

→ Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical présents adoptent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2019.

2-Fonctionnement du PETR

■ Décision modificative N°3

Le président indique que sur l'année 2019, les prélèvements URSSAF ont été plus importants que prévu. Il convient par conséquent d'abonder le chapitre 012, par une décision modificative.

Il soumet le réajustement suivant au vote de l'assemblée délibérante :

| N° chapitre | N° compte | Intitulé | RECETTES | DÉPENSES |
|-----------------------------------|-----------|------------------------|----------|----------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 011 | 617 | Etudes et recherches | | -5000 € |
| 012 | 6451 | Cotisations à l'URSSAF | +5000€ | |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- ***autorise la rectification de la délibération CS/13-02-2019/N°5, approuvant le budget primitif 2019 du PETR,***
- ***approuve la décision modificative n°3, telle que présentée ci-dessus.***

■ **Débat sur les Orientations Budgétaires 2020**

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu par email le projet de DOB 2020 du PETR. Il précise que le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat ET à un vote acté par une délibération à transmettre aux services de la Préfecture.

Il donne lecture du document.

Pierre PATE demande où en est le recrutement d'un chargé de mission développement économique à l'échelle du Pays.

Frederick HENNING répond que le PETR, de par ses statuts, ne peut pas embaucher du personnel pour le compte de ses EPCI membres. Il faudrait pour cela que les intercommunalités transfèrent leur compétence « développement économique » au Pays.

La CCVG a de son côté lancé un recrutement mais aucun candidat ne convient pour l'heure.

Concernant l'opération thermographie, Bruno DEGRENAND demande si l'opération sera un service proposé aux communes ou aux habitants.

Laurence MAIRE explique que les mairies pourront répondre à l'appel à manifestation d'intérêt et qu'ensuite l'opération sera réalisée dans un ou plusieurs quartiers sélectionnés par la mairie au préalable. Les habitants seront donc eux-aussi impliqués.

Claude PAILLARD propose que le PETR achète une caméra thermique et fasse les analyses, plutôt que de passer par un prestataire.

Laurence MAIRE précise que dans ce cas, l'opération ne bénéficiera pas des 80% d'aide financière de l'Ademe prévues. Elle souligne qu'il s'agit d'un projet qui peut encore être discuté au moment du vote du budget en janvier prochain.

Jean-Pierre MAUPIN fait remarquer, au sujet du projet de l'accueil de futurs professionnels de santé, que l'agglomération de Vesoul accorde une bourse de trois ans aux étudiants en santé (médecine, kinésithérapie, etc.) pour qu'ils viennent s'installer sur le territoire.

➔ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le projet de Débat d'Orientations Budgétaires 2020 du PETR du Pays Graylois.

■ **Subventions ingénierie 2020 du PETR**

Le président rappelle que les postes des chargés de mission « SCoT-Urbanisme », « santé » et « énergie-climat » sont éligibles à des aides de la Région, de l'ARS et de l'Ademe, à des degrés d'intervention différents (salaires et charges patronales, frais de déplacements et de formations).

| Poste de chargé de projets « énergie-climat » | | | |
|--|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| Dépenses | | Plan de financement prévisionnel | |
| Salaire et charges | 40.000 € | Région BFC (30%) | 12.900 € |
| Frais de déplacements | 2.000 € | Ademe BFC (50%) | 21.500 € |
| Frais de formation | 1.000 € | Autofinancement (20%) | 8.600 € |
| TOTAL | 43.000 € | TOTAL | 43.000 € |
| Poste de chargée de mission « SCoT-Urbanisme » | | | |
| Dépenses | | Plan de financement prévisionnel | |
| Salaire et charges | 40.000 € | Région BFC (50%) | 21.500 € |
| Frais de déplacements | 2.000 € | Autofinancement (50%) | 21.500 € |
| Frais de formation | 1.000 € | | |
| TOTAL | 43.000 € | TOTAL | 43.000 € |
| Poste de chargée de mission « Santé » | | | |
| Dépenses | | Plan de financement prévisionnel | |
| Salaire et charges | 38.000 € | ARS BFC (50%) | 20.500 € |
| Frais de déplacements | 2.000 € | Région BFC (30%) | 12.300 € |
| Frais de formation | 1.000 € | Autofinancement (20%) | 8.200 € |
| TOTAL | 41.000 € | TOTAL | 41.000 € |

Afin de constituer les dossiers de demandes de subvention 2020 auprès des différents cofinanceurs, le président soumet à l'approbation du comité syndical les plans de financement présentés ci-dessus et leur demande l'autorisation de solliciter ces aides.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- ***approuve les plans de financement prévisionnels proposés,***
- ***précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2020 du PETR,***
- ***valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,***
- ***autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus pour les trois postes de chargés de mission, et à signer tous documents relatifs à cette décision.***

3-Pays Graylois

■ Contractualisations

Contrat de Territoire

Le président rappelle que la contractualisation en cours avec la Région Bourgogne Franche-Comté s'achèvera fin 2020 et que les dossiers inscrits au contrat devront être déposés sur la plateforme régionale Olga avant le 31 août 2020 dernier délai.

Laurence MAIRE précise que cela concerne les projets suivants :

- la rénovation du gymnase de Pesmes (maître d'ouvrage CCVG),
- la création d'une halle couverte à Gray (projet « cœur de ville » de Gray).

Concernant la future contractualisation, le président explique que les élus régionaux n'envisagent rien avant le renouvellement des équipes en 2021. En revanche, pour les territoires ayant des projets susceptibles de démarrer durant cette période de « transition », un appel à projets devrait être lancé courant 2020 pour leur permettre de candidater et de bénéficier malgré tout d'un appui financier régional.

Contrat de Ruralité

Le président rappelle que le contrat cadre a été signé pour la période 2017-2020, avec préparation d'une convention financière annuelle.

En 2019, la convention financière a été signée en août, le calendrier ayant été bousculé par le changement de sous-préfet et de secrétaire général à Lure (en charge de la contractualisation).

Pour 2020, Laurence MAIRE indique qu'après renseignement pris auprès des services de l'Etat concernant un calendrier prévisionnel, il lui a été répondu qu'aucun élément concernant l'enveloppe 2020 ou le calendrier de signature ne leur a été communiqué. Le PETR informera les élus dès que les éléments seront connus.

→ **Les membres du comité syndical prennent note de ces informations.**

■ **Contrat Local de Santé**

Point sur le Contrat Local de Santé

Le président informe que le 26 novembre dernier, l'ARS a convié les Pays Graylois et des Vosges saônoises au rendu de l'évaluation de leurs CLS respectifs, menées par un prestataire extérieur (cabinet Acsantis – bilan du pays Vesoul Val de Saône ayant déjà été restitué en 2018).

Les bilans sont globalement positifs, les partenaires sont satisfaits des travaux engagés et/ou réalisés et identifient désormais bien les Pays et leurs chargées de mission comme des acteurs essentiels. Un point demeure toutefois à améliorer : la communication sur les actions.

Ceci a conduit l'ARS et les trois Pays haut-saônois à entamer depuis peu de nouvelles réflexions, avec les partenaires et les professionnels de santé, afin de préparer une prochaine période de contractualisation, au travers de trois thématiques :

- prévention, promotion de la santé et addictions (concertation commune aux trois Pays),
- santé – environnement (idem),
- démographie médicale et organisation des soins (concertation propre à chaque territoire).

Il précise que ces ateliers qui s'achèveront en février 2020, serviront de base pour la rédaction d'un contrat de 2^{ème} génération. Il est envisagé que ce dernier se compose de la manière suivante :

- Un socle commun entre les trois Pays,
- Des actions spécifiques à chaque territoire, en fonction des besoins.

Il sera ensuite soumis à la validation du futur comité syndical du PETR au début de l'été.

Jean-Pierre MAUPIN s'interroge sur l'état d'avancement des CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé¹).

Amélie RAMAGET explique que les professionnels se sont réunis plusieurs fois afin de proposer un projet qui sera présenté via une lettre d'intention à l'ARS et à la CPAM. Elle ajoute qu'un lien doit être créée entre les CPTS et les CLS.

→ **Les membres du comité syndical prennent note de cette information.**

¹ Les CPTS sont un mode d'organisation qui permet aux professionnels de santé de se regrouper sur un même territoire, autour d'un projet médical et médico-social commun. Peuvent s'y rassembler tous les acteurs :

- qui assurent des soins de premiers et seconds recours (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, pharmaciens... exerçant seuls, en cabinet de groupe, en MSP ou en équipes de soins primaires ;
- des établissements hospitaliers (publics et privés) ;
- du secteur médico-social et social (EHPAD...).

Le but : faciliter le parcours de soin des patients, tout en contribuant à améliorer les conditions d'exercice des praticiens.

Suite de l'opération « Diagnostics acoustiques de locaux accueillant de jeunes enfants »

Le président rappelle qu'en comité syndical du 25 septembre, il a été acté la répartition du reliquat d'enveloppe versé par l'ARS, entre les trois collectivités qui ont souhaitées effectuer des travaux suite aux diagnostics réalisés (commune de Champlitte, Ville de Gray et SIVOSEP de Pesmes).

Les 5.864 euros restants ont ainsi été répartis en trois parts de 1.954,66 euros chacune, afin d'aider les trois collectivités à réaliser leurs travaux.

Depuis, la commune de Champlitte a informé le PETR qu'elle ne réaliserait pas les travaux tels que prévus, dans la mesure où elle prévoit finalement de refaire à neuf tout l'espace de restauration scolaire.

Le président informe donc que par convention signée entre le PETR et l'ARS, il est acté que l'enveloppe non utilisée sera restituée à l'ARS.

→ Les membres du comité syndical prennent note de cette information.

■ Energie-climat

Mise à disposition du chargé de projets « énergie-climat » en faveur de la CCVG pour la réalisation de son PCAET

Le président indique que :

- la convention de mise à disposition entre le Pays et la CC Val de Gray s'achèvera le 14 décembre 2019,
- la CC Val de Gray sollicite le PETR pour la renouveler sur une durée d'un an.

Il explique ensuite que le centre de gestion a alerté le PETR sur le problème que pose la faisabilité de cette convention.

En effet, un PETR n'étant pas un EPCI, un agent, bien qu'en CDI, ne peut être mis à disposition de l'un des EPCI membres. L'article 136 de la loi 84-53 énumère strictement tous les cas de mise à disposition concernant les agents en CDI et le PETR n'entre dans aucune des hypothèses prévues.

Il indique que la CC Val de Gray en a été informée et que par conséquent la convention ne sera pas renouvelée. Le PETR poursuivra sa participation au suivi global de la démarche portée par Val de Gray mais ne pourra plus intervenir pour l'accompagnement méthodologique et technique.

→ Les membres du comité syndical prennent note de cette information.

■ Autres

Jeu de société du Pays Graylois : état d'avancement du projet

Le président annonce que :

- le concepteur du jeu, M. Grégory Bordier, est venu sur le territoire en novembre dernier pour visiter et photographier certains sites et bâtiments emblématiques. Seuls ceux appartenant au conseil départemental posent problème (châteaux de Ray-sur-Saône et musée-château de Champlitte), dans la mesure où une autorisation d'utilisation de visuels est à demander au préalable au président du Département (courrier à rédiger),
- à l'occasion de sa visite, une réunion avec des personnes ressources connaissant bien l'histoire du territoire a été organisée. Une dizaine de personnes y ont participé et se sont engagées à envoyer des éléments au PETR pour la fin janvier,
- la demande d'appui financier au Conseil régional a été acceptée, à hauteur de 40% des dépenses éligibles (achat des 2.000 exemplaires de jeux + communication sur le jeu).

Pour la phase de rédaction des questions, Laurence MAIRE souligne qu'il serait judicieux d'associer les communes du territoire. Elle demande, pour ce faire, l'autorisation au comité syndical de solliciter directement les mairies par email pour leur présenter le projet et les solliciter pour l'envoi de documentation, de visuels (photos récentes ou anciennes, cartes postales...), d'anecdotes ou de propositions de questions (avec les réponses) pouvant permettre au PETR d'élaborer le jeu.

➔ **Autorisation accordée par le comité syndical.**

Laurence MAIRE et Amélie RAMAGET expliquent ensuite qu'il convient de fixer le prix de vente conseillé, le prix de vente préférentiel et le nombre de boîtes de jeux qui seront offertes.

Laurence MAIRE rappelle que le prix d'achat HT d'un jeu est de 16 euros (soit 19,2 euros TTC) et que lors de la séance du 25 septembre, le comité syndical avait acté un prix de vente « préférentiel » de 20 euros mais n'avait pas acté le prix de vente public conseillé.

Joseph CHAVECA estime que l'objectif du PETR n'est pas de faire des bénéfices sur cette opération et propose d'acter le prix de vente public en déduisant la subvention régionale.

Bruno DEGRENAND s'interroge sur les prix fixés par les autres territoires lauréats.

Amélie RAMAGET indique que le Pays Charollais-Brionnais avait acté :

- la revente à prix coutant pour les communes, communautés de communes, comités d'entreprises...
- un prix de ventre conseillé au public entre 24,90 et 29,90 euros TTC
- la distribution gratuite de 200 jeux aux partenaires, aux EPCI membres, à la presse...

Pour le Pays de Langres lauréat de l'édition 2019 et qui doit être en pleine distribution et vente de ses jeux, il est prévu un nouvel échange téléphonique début janvier 2020.

Christelle CLEMENT propose de reporter ce point au prochain comité pour laisser à l'équipe technique le temps de faire une ou plusieurs propositions concrètes.

➔ **Proposition validée par le comité syndical.**

Enfin, la question du lieu de stockage des 2.000 jeux (avant distribution) est posée, sachant que les jeux seront conditionnés en cartons de 6 boîtes (soit une dizaine de palettes).

➔ **Alain BLINETTE propose de les stocker dans les « futurs anciens locaux de la CCVG », rue Moïse Lévy.**

Projet Alimentaire Territorial : état d'avancement de la démarche

Le président rappelle que ce dispositif étant fortement corrélé aux démarches de transition énergétique et de santé-environnement, le PETR a été convié à différents temps d'échanges entre fin 2018 et mi-2019 sur le sujet, en présence de Madame la Députée de la 1ere circonscription de Vesoul, de l'AFSAME, de la DRAAF, de la Chambre d'Agriculture, de l'ARS, de la Région, de la DDT 70 et de la Banque des Territoires.

Fin octobre, la DRAAF lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour permettre aux territoires soucieux d'intégrer durablement l'alimentation dans leurs politiques territoriales, de bénéficier de six journées de formation spécifiques, étalées sur une durée comprise entre 4 et 6 mois.

Estimant qu'un Projet Alimentaire Territorial :

- s'intégrerait parfaitement aux actuelles démarches portées par le PETR du Pays Graylois telles que le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et le Contrat Local de Santé (CLS),

- et répondrait à une volonté d'attractivité du territoire et de « bien vivre »,

le président annonce, que pour respecter le délai de réponse fixé au 15 novembre (aucune réunion du PETER n'ayant été programmée à cette époque), il a pris l'initiative d'envoyer une candidature au nom du Pays.

Il soumet au vote du comité syndical la proposition de candidature du PETER à cet AMI, et propose la désignation des référents suivants pour suivre les formations dispensées :

- en tant que référente principale : Amélie RAMAGET, chargée de mission « santé-attractivité »,
- en tant que référents secondaires : Emmanuel DEPRIESTER, chargé de projets « énergie-climat » et Thierry SAUVAGEOT, directeur de l'AFSAME.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le PETER du Pays Graylois à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la DRAAF Bourgogne Franche-Comté,**
- **de désigner, pour suivre les formations dispensées, Madame Amélie RAMAGET, chargée de mission « santé-attractivité », en tant que référente principale,**
- **de désigner en tant que référents secondaires : Messieurs Emmanuel DEPRIESTER, chargé de projets « énergie-climat » et Thierry SAUVAGEOT, directeur de l'AFSAME,**
- **d'autoriser le président (ou son représentant) à signer tout document relatif à cette décision.**

Appel à projet de la DREAL BFC, dans le cadre du PRSE3

Le président annonce qu'après renseignements pris, il n'y a pas un appel à projet en réalité mais deux.

Amélie RAMAGET les présente :

- le premier, de la DREAL Bourgogne Franche-Comté, est intitulé « Favoriser la mise en place de projets de territoire dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet », (action 54 du Projet Régional de Santé Environnement dit « PRSE3 »),
- le second, de l'Agence de l'Eau, s'intitule quant à lui « Expérimentation de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) ».

Michel RENEVIER fait remarquer que cela ressemble aux Mesures Agro-Environnementales (MAE) climatiques.

Après échanges, le comité syndical exprime le besoin d'avoir davantage de renseignements.

La date limite de réponse étant fixée au 31 janvier 2020, le président propose qu'une réunion d'information soit organisée début janvier par le Pays, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la DREAL BFC. Un email d'invitation sera envoyé dans les jours à venir par le Pays.

→ **Les membres du comité syndical prennent note de cette information.**

4-SCoT-Urbanisme

■ Retour sur les dernières réunions SCoT et derniers ajustements pour finaliser le dossier avant son arrêt

Le président et Stéphanie DESCHAMPS effectuent un retour sur :

- l'atelier sur les densités et le foncier du 15 octobre,

- la présentation du projet de SCoT en CDPENAF le 8 novembre,
- la réunion PPA du 28 novembre.

Le président explique que suite à ces réunions, des ajustements ont été demandés avant la finalisation du dossier. Cette séance du comité est donc consacrée à valider les derniers éléments, pour permettre un arrêt du SCoT en janvier 2020.

Les propositions sont présentées au comité syndical (*voir Powerpoint joint*).

Concernant l'objectif démographique, Thierry SAVIN souligne qu'il convient de regarder l'évolution démographique de Marnay (+7%) et de Mirebeau (+10%). Selon lui, cette augmentation de population va toucher le bassin graylois.

Christelle CLEMENT estime avoir eu l'impression que les services de l'Etat ont bien acté le projet politique du PETR.

Frederick HENNING fait remarquer qu'ils attendent une articulation globale et un argumentaire plus poussé sur les objectifs démographiques et de logements.

Concernant la mobilité, et notamment le recensement des aires de co-voiturage, Laurence MAIRE indique qu'il manque des informations pour Val de Gray.

Thierry SAVIN en identifie deux à Arc-lès-Gray (parking de la gare SNCF et rue Pierre Pezet).

Martine PAQUIS évoque pour Gray, le rond-point des Perrières (peu de places toutefois et gênant pour l'accessibilité aux commerces du secteur) et la halle Sauzay,

Christelle CLEMENT, pour les Monts-de-Gy, cite une aire à Bucey-lès-Gy, une à Fretigney-et-Velloreille et une autre à Fresne-St-Mamès. Elle fait également remarquer qu'un pictogramme est mal placé sur la carte (secteur de la Chapelle-St-Quillain).

Frederick HENNING recense une aire à Pesmes.

Une fois les propositions validées, Stéphanie DESCAMPS présente le calendrier prévisionnel de la suite de la démarche :

- **Déc 2019 - janv 2020 :**
 - modification des pièces du SCoT suite aux remarques des PPA et aux éléments validés lors de cette séance du comité syndical,
 - relecture juridique du SCoT par le cabinet Lexcap,
- **22 janvier 2020 :** arrêt du SCoT,
- **Fin février 2020 :** transmission aux PPA,
- **2^e semestre 2020 :** présentation des éléments aux nouveaux élus du SCoT / enquête publique / réunion PPA avant approbation,
- **Fin 2020/début 2021 :** approbation du SCoT.

En raison de la Saint-Vincent à Champlitte le 22 janvier, Il est demandé que la date du prochain comité syndical (prévu ce même jour à 18h30) soit décalée au lendemain par exemple.

→ Le président propose que l'équipe technique du Pays se renseigne auprès de la CC Val de Gray pour réserver la salle du conseil le jeudi 23 janvier. Les membres du comité syndical seront informés par email de la date retenue.

■ Réunion avec l'Agence Economique Régionale (AER)

Stéphanie DESCHAMPS explique que l'Agence Economique Régionale a sollicité le PETR pour faire une intervention afin de présenter ses missions et recueillir les besoins des collectivités concernant l'observatoire du foncier économique.

Une réunion se tiendra donc le mardi 7 janvier à 18h30 à la CC Val de Gray (salle de réunion du RDC).

En accord avec l'AER, la réunion est ouverte aux présidents de communautés de communes ainsi qu'aux élus en charge de l'économie et de l'urbanisme.

Le président précise qu'un email a d'ores et déjà été envoyé aux EPCI pour les prévenir et souhaite que chaque EPCI indique à la chargée de mission SCoT le nom des participants à cette présentation.

5-Questions diverses

■ PCAET : filière bois-énergie - visite de l'entreprise la « Bûche Fresnoise »

Laurence MAIRE indique que dans la continuité des démarches engagées pour construire et organiser une filière courte bois énergie, une visite de l'exploitation « La Bûche Fresnoise » sera proposée le 4 février 2020 à 14h, en présence de son responsable Alexandre HUBLARD.

Un email d'invitation sera envoyé courant janvier par le Pays.

Les élus sont invités à noter cette date dans leur agenda.

■ Réservation des salles de réunions de la CCVG dès janvier : anciens locaux ou nouveaux ?

Du fait du prochain déménagement de la CCVG dans ses nouveaux locaux, le président s'interroge sur la réservation des salles de réunions courant janvier. Sera-t-elle encore possible dans les anciens locaux ?

Alain BLINETTE répond que le déménagement aura lieu les 30 et 31 janvier seulement et que par conséquent d'ici là, les réunions pourront toujours se tenir rue Moïse Lévy.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 20h15.